

Europe, les textes sont publiés

Description

blue-1283011_960_720

Le journal officiel de l'Union Européenne a publié hier les trois textes fondamentaux pour l'aviation non habitée : les deux règlements délégués votés le 12 mars dernier et le règlement d'exécution du 24 mai 2019. La date de publication au 11 juin détermine les dates clés suivantes :

– Entrée en force au **1er Juillet 2019**, (date à laquelle les Etats Membres devront commencer leur convergence législative.

– Application dans toute l'Europe à partir du **1er Juillet 2020**,

– Les exceptions pour les activités dans le cadre des clubs et associations finiront le **1er juillet 2022.** (Ce point est extrêmement important pour les clubs et associations d'aéromodélisme. Celles-ci devront avoir convenu d'ici cette date une autorisation opérationnelle avec leur autorité aéronautique nationale. Finesse Plus a déjà engagé des discussions avec la DGAC sur ce point. Pas d'inquiétude car nous ne sommes qu'au tout début du processus. Nous vous tiendrons informés de ce sujet dans les mois qui viennent.)

Nous avons largement évoqué dans ces colonnes notre participation à l'élaboration de ce nouveau cadre réglementaire européen. Notre unique ligne de conduite a été la défense des intérêts des aéromodélistes français et européens. D'un projet initial qui remettait en cause la pratique dans toute l'Europe, nous avons réussi en particulier avec les représentants des fédérations suisses, allemandes et britanniques, à préserver et entériner pour les nouvelles générations l'aéromodélisme tel que nous le connaissons, l'aimons et le pratiquons.